

Conseil Départemental du Val-de-Marne
Audition du Préfet du Val-de-Marne
Lundi 26 septembre 2016 à 09h00

Questions des Conseillers Départementaux du groupe « Les Républicains – Val-de-Marne Autrement »

⇒ **Question de M. Jean-Daniel AMSLER, Conseiller Départemental du canton de Saint-Maur-des-Fossés 2 :**

Monsieur le Préfet,

Je me réjouis de l'accord intervenu entre l'Etat, la Région Ile de France, le Département du Val de Marne et le Territoire Grand Paris Sud Est Avenir qui a permis d'aboutir enfin au financement du projet de prolongation de la RN 406 vers le Port de Bonneuil.

La convention signée le 7 juin dernier a été rendue possible par un engagement financier très important des collectivités concernées, puisque la Région s'est engagée à hauteur de 25,1M€ aux côtés de Haropa pour 13 M€ + 2M€ d'acquisitions foncières, du Département pour 7,5M€, de l'Etablissement territorial GRAND PARIS SUD EST AVENIR pour 4,5M€, et l'Etat pour 25,1M€. La réalisation est prévue à l'horizon 2021, avec de 2 km de voirie à 2x1 voie.

Je rappelle que le Port de Bonneuil a généré, en 2014, un trafic de 1 million de tonnes par la voie d'eau et de 1 million de tonnes par le réseau ferroviaire. Il accueille plus de 150 entreprises (transporteurs, logisticiens, distributeurs, grossistes...) et soutient aujourd'hui plus de 2 900 emplois directs avec un trafic de poids lourds estimé à 3 000 à 5 000 véhicules / jour, en croissance de 10% par an.

En conséquence, l'ensemble du secteur du Port (Bonneuil et Sucy-en-Brie) et au-delà jusqu'à Ormesson-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne et Boissy-Saint-Léger subit une circulation de poids lourds sur des voiries locales qui contribue à leur saturation et expose les riverains à d'importantes nuisances sonores. La coexistence de ronds-points à feu successifs est largement incompatible avec le transit de ces poids lourds. De plus la réalisation du TCSP 393 avait réduit d'une voie dans chaque sens la voirie de la RD1 dans la traversée de Bonneuil, ce qui a aggravé les embouteillages liés au trafic Poids Lourds.

Afin de raccorder le Port au réseau magistral, adapté à la circulation des Poids Lourds, l'Etat s'est donc engagé dans ce projet de réalisation de la desserte du Port à partir de la RN406.

Le scénario retenu dénommé « 3 bis » évite toute communication entre la RD10 et la voie de desserte, afin de limiter les itinéraires de shunt. Il prévoit toutefois un carrefour dans le secteur Sucy-Ouest destiné à desservir les zones d'activité, la ZAC des Petits Carreaux et l'Ecoparc de Sucy.

Cependant la nouvelle voirie ne permettra pas aux poids lourds de revenir du Port pour aller directement vers le Sud-Est, en direction de Boissy-Saint-Léger et Brie Comte-Robert via la RN19, car il manque une bretelle de raccordement vers le Sud au croisement entre la RN406 et la RN19. La ville de Boissy-Saint-Léger et la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne avaient pourtant demandé à maintes reprises la mise à l'étude de cet équipement et proposé un plan d'aménagement.

La croissance très importante du trafic et des embouteillages existants, notamment au carrefour RN19 et RD10, ainsi que la congestion prévisible à l'horizon 2021 entre la RN19 et la sortie du carrefour à feux de la rue Louis Thébaud (qui dessert les zones d'activité et l'écoulement du trafic en sortie de Sucy le matin et sur laquelle débouchera cette extension de la RN 406 en sortie du Port vers le Sud), justifient nos demandes. C'est pourquoi il apparaît nécessaire que les services de l'Etat engagent les études et organisent les financements nécessaires afin de réaliser cet échangeur. Ceci permettrait d'assurer la cohérence globale de ce projet de prolongation de la RN406, dans le cadre plus général d'un plan de circulation des poids lourds vers l'Est dans les départements du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne.

Je vous remercie de votre réponse.

⇒ **Questions de M. Paul BAZIN, Conseiller Départemental du canton de Nogent-sur-Marne :**

1. Insertion professionnelle et Grand Paris Express :

Dans le cadre des chantiers liés à la construction de la ligne 15-sud du *Grand Paris Express*, il est prévu que les entreprises désignées pour effectuer ces travaux consacrent un volume d'heures de travail en faveur des personnes éloignées de l'emploi (allocataires du RSA ou personnes en difficulté d'insertion professionnelle). Selon la Société du Grand Paris, ce volume représente près de 1,3 million d'heures, soit l'équivalent de 700 emplois à temps plein.

Le 22 janvier 2015, une convention-cadre régionale emploi/formation pour les marchés publics liés à la construction du réseau de transport du nouveau Grand Paris a été signée pour préciser les modalités de mise en œuvre de ce dispositif. **Pourrait-on avoir un point précis sur les effets concrets de cette convention-cadre régionale, notamment sur l'insertion des Val-de-Marnais éloignés de l'emploi ?**

2. Lutte contre la radicalisation :

33 dossiers ont été confiés à l'association « SOFI-ADFI 94 » dans le cadre des dispositifs de prévention et d'accompagnement des familles. L'exemple d'une association en Seine Saint Denis, La Maison de la prévention et de la famille, largement relayé par la presse, a montré les difficultés de ce type d'association et les limites de leur action de déradicalisation. **A l'étude de cet exemple, êtes-vous confiant quant à la capacité de l'association Val-de-Marnaise à faire face à ce défi efficacement, ce d'autant plus que sa spécialisation sur les dérivés sectaires peut nécessiter une adaptation à cette nouvelle forme de radicalisation ?**

3. Logement social :

Dans le chapitre portant sur le droit au logement, il n'est pas fait mention du respect, par les bailleurs départementaux, de leurs obligations légales en matière de mobilité au sein et en dehors du parc social, notamment via l'application des surloyers de solidarité et la suppression des primes à l'ancienneté, qui conduisent mécaniquement, faute de rotation, à l'exclusion du logement social des familles qui en auraient véritablement besoin. **Pourriez-vous nous indiquer la position des services de l'Etat sur cette question ?**

4. Santé :

Dans le chapitre portant sur le droit à la santé, le rapport indique que l'offre de santé en Ile-de-France est satisfaisante. C'est en effet exact si l'on considère les choses de manière statique mais en réalité la démographie médicale en Val-de-Marne est préoccupante. Dans une ville comme le Perreux-sur-Marne, qui n'est même sans doute pas la plus à plaindre, nous avons perdu un tiers de nos médecins en 7 ans et plus de la moitié de ceux qui restent ont plus de 55 ans. Dans 10 ans, nous ferons face à une véritable crise médicale.

S'il est exact que l'ARS soutient et accompagne financièrement le développement de maisons de santé pluri-professionnelles susceptibles d'attirer de nouveaux médecins, elle se contente souvent de gérer la pénurie et rechigne à accompagner financièrement des projets dans des villes qui ne sont pas encore en sous-équipement médical mais qui le deviendront dans 5 à 10 ans si rien n'est fait. **Pourriez-vous, Monsieur le Préfet, intervenir afin que l'ARS adopte une politique de soutien qui anticipe mieux l'avenir ?**

5. Emploi des jeunes peu qualifiés :

Votre rapport mentionne les emplois d'avenir comme une "*solution d'emploi pour les jeunes peu qualifiés, via l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable, essentiellement dans le secteur non marchand*". Cependant, comme notre assemblée l'a constaté lors de la commission permanente du 29 août dernier, l'Etat réduit ses financements aux missions locales pour la prescription de ces emplois. **Pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Préfet, si cette baisse de financement est la résultante d'un constat d'échec de ce contrat aidé pour une insertion réellement durable des jeunes et si les crédits retirés aux missions locales seront bien réaffectés pour le financement de la garantie jeunes, déployée dans 3 missions locales du département ?**

6. Travaux de modernisation du tunnel de Nogent :

La DIRIF a entrepris en avril dernier la construction de l'issue de secours n° 266 pour renforcer la sécurité du tunnel de Nogent, cette issue débouchant place Belvaux au Perreux-sur-Marne. Ces travaux, qui bien entendu ont une répercussion sur la circulation des habitants et l'activité des commerçants de la place Belvaux, sont à l'arrêt en raison de problématiques de sécurité des ouvrages alentour, sans que nous ne disposions d'information plus précise. **Pouvez-vous, Monsieur le Préfet, nous indiquer la nature de ces problématiques et leur impact sur le calendrier des travaux et la sécurité des riverains ?**

7. Pont de Nogent :

Les habitants du canton de Nogent se réjouissent que les travaux du pont de Nogent démarrent enfin. Comme je l'avais fait lors de la réunion des maires concernés organisée par le président du conseil départemental, j'appelle votre attention sur l'impérieuse nécessité d'une information claire et régulière sur les travaux. Par ailleurs, et à plus court terme, le maire de Nogent-sur-Marne attire depuis janvier 2016 l'attention des services de l'Etat sur la vétusté du revêtement ainsi que sur les problématiques de propreté du pont de Nogent, qui impliquent d'importantes nuisances visuelles et sonores pour les automobilistes, les riverains et notamment les clients de l'hôtel Adagio. S'il est vrai que les travaux du pont de Nogent vont, à partir de 2018, modifier en profondeur l'état du pont, **pouvez-vous nous indiquer s'il est d'ici là possible, d'une part, de traiter le problème du revêtement au niveau d'un joint de dilatation qui entraîne les nuisances sonores, et d'autre part de faire intervenir les services destinés à assurer la propreté du pont ?**

Je vous remercie de vos réponses.

↳ [Question de M. Fernand BERSON, Conseiller Départemental du canton de L'Hay-les-Roses :](#)

Monsieur le Préfet,

Le commissariat de L'Hay-les-Roses assure normalement la sécurité de plusieurs communes et plusieurs milliers d'habitants. En sous-effectif permanent, ce commissariat ne peut plus subvenir à toutes les demandes et les attentes de nos différents quartiers. Au regard des enjeux majeurs, que compte faire l'Etat pour assurer la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens ?

Je vous remercie de votre réponse.

↳ [Question de Chantal DURAND, Conseillère Départementale du canton de Charenton-le-Pont :](#)

Concernant un hébergement d'urgence à Joinville-le-Pont :

Je souhaiterais appeler l'attention de Monsieur le Préfet sur la situation de cet établissement subventionné par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) à hauteur d'environ 50 000 €. Serait-il possible de réfléchir à des solutions alternatives afin de permettre la délocalisation de cette structure et ainsi permettre aux personnes d'accéder à un logement plus durable et décent ? Pourquoi pas en collaboration avec d'autres collectivités ?

Je vous remercie de votre réponse.

↳ [Questions de M. Hervé GICQUEL, Conseiller Départemental du canton de Charenton-le-Pont :](#)

LES PROTECTIONS PHONIQUES CONTRE LES NUISANCES DE L'A4 :

La traversée de la ville de Charenton par l'autoroute A 4 constitue un problème majeur en termes d'exposition au bruit, de pollution atmosphérique et d'atteintes visuelles pour les riverains dont beaucoup habitent des logements sociaux. La plupart de ces immeubles préexistaient à la construction de l'autoroute.

Face à cette situation, un crédit de 25 millions d'€ avait été inscrit par l'Etat au PDMI 2009-2014. Nous n'avons pas été informés de l'utilisation de ce crédit, ni de l'inscription dans le nouveau PDMI d'un crédit supplémentaire sur ce même sujet.

De son côté, la Région a inscrit cet axe comme l'un des 10 points noirs régionaux du bruit à résorber prioritairement, sans pour autant dégager une enveloppe financière précise.

D'après les rencontres qui se sont tenues en 2014 entre la Ville de Charenton et la DIRIF et la DRIEA, le coût des protections se situerait entre 101 et 162 millions d'€, selon la nature des ouvrages et ce sans pouvoir agir sur tout le linéaire.

A ce jour, nous n'avons pas d'autres informations concernant le choix retenu des protections envisagées, ni les financements engagés (inscription au CPER 2015-2020), ni bien sûr le calendrier des opérations.

Or, cette intervention apparaît comme extrêmement prioritaire. Il est inconcevable de laisser des habitants sans protections face au passage de 260 000 véhicules/jour. La population est exaspérée de constater que rien ne bouge.

Monsieur le Préfet peut-il nous apporter des compléments d'information (voire un calendrier) sur l'état d'avancement de ce dossier qui devient maintenant une priorité absolue pour la ville de Charenton.

Si l'Etat est un interlocuteur dans ce dossier, le Conseil Régional d'Ile-de-France l'est tout autant. La déclinaison départementale de ce CPER 2015-2020 fera l'objet prochainement d'un nouveau Contrat Particulier Région-Département (CPRD) du Val-de-Marne lequel pourra prévoir explicitement le financement des protections phoniques dans le secteur de Charenton/Saint-Maurice.

L'attention de la Présidente de la Région Ile-de-France sur la nécessité d'inscrire le financement de protections phoniques au niveau de Charenton/Saint-Maurice dans le futur Contrat Particulier Région-Département du Val-de-Marne sera appelée par les élus charentonnais.

EFFECTIF DU COMMISSARIAT DE POLICE NATIONALE CHARENTON-SAINT-MAURICE

Le 21 septembre 2015 en séance du conseil Départemental, le Préfet du Val-de-Marne avait été sollicité par Hervé GICQUEL sur la baisse des effectifs de la circonscription de sécurité publique (CSP) de Charenton.

Il lui avait été répondu que les effectifs de la circonscription étaient de 84 en septembre 2015 alors qu'il était de 78 au 31 décembre 2014.

En cette rentrée de septembre 2016, il semblerait que le nombre d'agents de notre hôtel de police risque d'être fortement en deçà des effectifs théoriques de ce site. En effet, le nombre de départ des policiers nationaux y serait plus important que celui des arrivées de nouvelles recrues.

Plus de 150 fonctionnaires sont sur le point de quitter le département qui a déjà perdu l'équivalent de 200 agents au cours des deux dernières années.

Nous sommes conscients que le Val-de-Marne connaît un accroissement du déficit des policiers nationaux en raison de multiples facteurs dans un contexte sécuritaire oppressant. Cependant, nous avons déjà eu l'occasion de nous inquiéter de cette diminution touchant nos territoires d'année en année, et ce, avant même la tragique vague d'attentats ayant frappé l'Île-de-France fin 2015.

Il s'agit ici de signaler les craintes d'un désengagement des services du Ministère de l'Intérieur alors même que les élus et collaborateurs municipaux de nos collectivités renforcent le dispositif de sécurité mis en place depuis les attentats notamment par l'armement des policiers municipaux et le déploiement de la vidéoprotection.

Cependant, nous insistons sur le fait que nos polices municipales viennent aider les forces de l'ordre sous votre responsabilité et n'ont aucunement à se substituer à l'État dans ses missions régaliennes de sécurité des biens et des personnes.

Nous exprimons le souhait d'un grand nombre de nos concitoyens et des représentants de nos municipalités, que les moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement de notre circonscription de sécurité soient assurés par l'Etat.

SECURITE ROUTIERE A CHARENTON-LE-PONT

Depuis plusieurs années, la Ville de Charenton-le-Pont n'a eu de cesse d'œuvrer à la pacification de ses voies de circulation tout en améliorant la sécurité des piétons et des cyclistes.

Parmi les réalisations notoires figurent la limitation sur l'ensemble du territoire de la vitesse à 30 km/h ou bien encore l'aménagement de l'opération « Cœur de Ville » qui a permis de requalifier une partie de la rue de Paris en zone partagée.

Pour autant, nous avons dû déplorer récemment de graves accidents sur la Ville dont l'un mortel sur la rue de Paris. La ville de Charenton-le-Pont est également soumise à des risques sur le plan de la sécurité routière car les automobilistes la traversent lorsque le boulevard périphérique ou l'autoroute A4 sont bouchés. En rappel, de nombreux maires d'Île-de-France ont des craintes sérieuses sur un accroissement d'une circulation routière d'évitement générée par une fermeture prochaine des voies sur berges, notre ville de Charenton serait en première ligne sur cette augmentation des flux car à la croisée de l'autoroute A4, du boulevard périphérique, et de l'accès à la voie sur berges.

Face à cette situation, la Ville a amorcé une réflexion sur l'amélioration de la sécurité routière de ses principaux axes de circulation. Est-ce que l'Etat sera en mesure d'accompagner les efforts de la ville en matière de sécurité routière avec par exemple l'installation de radars ?

LE PROJET URBAIN DU SECTEUR DE BERCY-CHARENTON :

Des échanges se sont tenus entre les services de l'Etat et la municipalité de Charenton afin de déterminer les conditions éventuelles d'un aménagement urbain sur le site de Charenton-Bercy. A de nombreuses reprises, la question du foncier de la SNCF a été abordée.

La SNCF, ce qui constitue une nouveauté, indique qu'elle est prête à discuter d'un certain nombre de ses emprises, en particulier en sur-sol. Ces conditions de déploiement du projet sur cette emprise paraissent être un préalable à la poursuite des réflexions à mener, ceci afin de disposer d'un foncier élargi, permettant de réduire la fracture nord/sud marquée par les fortes contraintes du centre d'exploitation de la SNCF ou le boulevard périphérique, et en conséquence de présenter un projet à plus viable et à dimension durable.

Où en sommes-nous aujourd'hui des contacts entre l'Etat et la SNCF sur cette possibilité d'accéder à une partie des emprises SNCF ?

LES RECOURS ABUSIFS CONTRE LES PERMIS DE CONSTRUIRE :

Alors que l'Etat entend accélérer la construction de logements en Ile-de-France, les villes sont confrontées à un accroissement des recours de particuliers ou d'associations contre les permis de construire délivrés.

Dans le cas de la ville de Charenton, nous déplorons les postures de requérants parfois extérieurs à la Ville consistant à bloquer les procédures d'urbanisme ou les permis de construire. Ce sont ainsi actuellement deux importants projets de construction de logements (libres, sociaux ou intermédiaires) qui se trouvent bloqués (recours sur PC), mais également l'ensemble des projets à venir (recours sur modification du PLU).

Si dans un Etat de droit, il est bien normal que des recours puissent être engagés contre les décisions des administrations publiques, les délais de traitement de ces recours doivent pour autant être limités dans le temps. Aussi, nous souhaiterions savoir si l'Etat entend véritablement accélérer les procédures liées aux contentieux d'urbanisme engagées devant les Tribunaux ?

Je vous remercie de vos réponses.

⇒ Questions de M. Emmanuel GILLES de la LONDE, Conseiller Départemental du canton de Villiers-sur-Marne :

1. Concernant le bilan de la réforme du permis de conduire :

Il serait utile de proposer une évaluation des auto-écoles où l'on observe une course à la prise d'heures de conduite notamment quand les jeunes souhaitent passer leur conduite à la veille des vacances d'été. Il serait utile d'introduire plus de déontologie voire un code de bonne conduite. On nous évoque dans nos permanences d'élus de très nombreux cas de jeunes étant à plus de 50 h de conduite (à environ 48 à 50 € l'heure) la veille de l'été et que l'on accepte d'inscrire à l'examen uniquement si le jeune repaye 10 à 20 heures supplémentaires.

2. Concernant la prévention du risque inondation :

Durant la crue de mai/juin 2016, nous avons ressenti un manque de retour d'information entre le COD et les communes, notamment sur l'évolution de la crue au moment de la forte montée des eaux. La DSEA a très bien informé les communes et les élus concernés, nous n'avons pas eu ce même niveau d'information de la part du COD.

3. Concernant la sécurité dans les écoles :

De quelle manière la Préfecture vérifie que les PPMS prévoient les mesures de confinements quand nos jeunes sont à l'extérieur. Quid des collégiens qui sont sur les stades, nos écoliers dans les bibliothèques, etc...En cas de soucis comment sont-ils confinés ?

4. Concernant la formation aux gestes qui sauvent :

Le rapport indique que des formations aux gestes qui sauvent ont été organisées dans 4 lycées du département. Peut-on envisager des formations de ce type dans les collèges du Val-de-Marne ?

5. Concernant l'avancement du chantier du *Grand Paris Express* :

Rien n'est évoqué dans le rapport sur l'accès des PME aux marchés de travaux. Des promesses ont été faites par le Gouvernement à ce sujet : qu'est-il prévu sur le chantier de la ligne 15 pour que les PME du Val de Marne puissent bénéficier d'une part de ces marchés de travaux ou que l'on impose aux grands groupes de prendre nos PME en sous-traitant ?

6. Concernant les opérations de transports en commun et l'emploi local :

Un bilan canton par canton peut-il être fait sur l'accès aux demandeurs d'emplois locaux à de nouvelles missions comme notamment le site de maintenance et de remisage (SMR) de la ligne 15 sud ?

Je vous remercie de vos réponses.

⇒ Questions de M. Pierre-JEAN GRAVELLE, Conseiller Départemental du canton du Plateau Briard :

1. Lors de l'audition 2015, je vous avais signalé l'état déplorable de la RN406. Vous m'aviez répondu que vous aviez récupéré un budget qui vous permettrait de réparer en partie la RN. Je tiens ici à vous remercier car la RN406 a été refaite en partie ainsi que le virage dangereux sur cette même nationale évitant ainsi de nombreux accidents.

Par contre, sur la sécurisation de la RN19 entre Villecresnes et Brie Comte Robert, vous m'aviez répondu que le programme SURE allait être mis en travaux. A ce jour rien n'est fait et nous déplorons encore durant l'année écoulée plusieurs accidents très graves sur cette portion. **Pouvez-vous me dire quelles sont les intentions de l'Etat sur ce programme d'aménagement ?**

2. Il y a trois ans, je vous avais fait remarquer que les avions ne suivaient pas toujours la trajectoire imposée lors des décollages vers l'Est, c'est-à-dire au-dessus de notre département. Après votre intervention auprès de la DGAC, une nette amélioration était perceptible. Aujourd'hui, le nombre d'infractions recommencent de plus belle et cela n'a rien à voir avec les travaux sur la piste en juillet dernier puisque les chiffres que je vais vous indiquer concernent la période de juin 2015 à mai 2016. Ainsi on constate qu'en juin il y avait 9 avions qui avaient coupé la trajectoire, en janvier nous étions passés à 30 pour atteindre 42 en avril et 27 en mai. Cela concerne les infractions Est et Ouest. **Pourriez-vous à nouveau intervenir ?**
3. Le 24 août dernier, en pleine canicule et en raison du pic d'ozone, vous avez demandé aux maires et au président du conseil départemental d'informer les élus locaux, mais aussi la population, qu'il était conseillé d'éviter l'utilisation de matériel thermique comme les tondeuses à gazon entre autres. Je voudrai connaître le message que vous avez envoyé au directeur de l'aéroport d'Orly pour éviter que les avions qui, comme chacun sait, polluent au moins autant qu'une tondeuse, puissent diminuer leurs émissions de gaz polluant.
4. Vous avez au cours de l'année 2015 invité les conseillers départementaux à une réunion en préfecture avec les maires et leurs représentants pour faire le point sur les actions entreprises dans le cadre du plan Vigipirate. Depuis, d'autres réunions ont été organisées mais les conseillers départementaux n'ont pas été invités. Les conseillers départementaux sont des acteurs majeurs de la politique du département et doivent être informés tout comme les maires de l'évolution du plan Vigipirate et de son application au niveau des collèges. **Monsieur le Préfet, pouvez-vous prévoir d'inviter les conseillers départementaux à la prochaine réunion Vigipirate ?**
5. Une question sur l'aire de grand passage des gens du voyage sera posée oralement.

Je vous remercie pour vos réponses.

⇒ [Question de Mme Déborah MÜNZER, Conseillère Départementale du canton de Nogent-sur-Marne :](#)

Une question sur la fermeture des voies sur berge rive droite à Paris sera posée oralement.